***Vœu n°2 déposé par les personnels soutenus par la FSU au conseil d’administration du lycée Paul Duez***

*Notre proviseure a annoncé en commission permanente ce vendredi 5 février qu’à sa demande notre lycée serait concerné par le nouveau dispositif d’autoévaluation. Nous serons le seul lycée de l’Académie puisque cette « auto évaluation » ne devait concerner que des collèges cette année.*

Cette démarche qui figure dans la loi « pour une école de la confiance » de juillet 2019 est prévue en deux temps : Les équipes sont invitées à multiplier les réunions d’ici la fin mars (dans ce contexte de crise sanitaire !) pour réaliser un diagnostic guidé servant de base à l’évaluation externe qui arrivera du rectorat ou de la DASEN dans un second temps.

**La finalité est de forcer à modifier les projets d’établissement ou contrats d’objectifs.**

Tout se passe comme si une partie de l’administration continuait aveuglément son travail.

Comme si la gestion de la crise sanitaire ne bouleversait pas les établissements, comme si personne ne savait ou ne voulait voir que les personnels sont exténués. Poursuivre ce dispositif est une maltraitance de l’institution.

L**’auto-évaluation vise à faire porter à l’établissement la responsabilité des difficultés rencontrées.**

Elle sert, sous des mots creux flatteurs (« partagé » « co-construction » « acteurs » « territoire ») à **culpabiliser les personnels engagés à réaliser des « progrès »** **quand l’État, lui, détruit les emplois et s’attaque aux métiers et multiplie des réformes qui dégradent nos conditions d’enseignement.**

Aucun personnel d’orientation recruté, 7 500 suppressions d’emplois d’enseignants en quatre ans dans le second degré public, 70 000 élèves en plus mais l’auto-évaluation va solutionner toutes les difficultés, c’est certain.

Notre établissement a supprimé depuis 3 ans, 17 postes et a vu ses conditions d’enseignement se dégrader : disparition des heures d’accompagnement personnalisé, menaces sur les options, augmentation des effectifs des groupes… **Cette année pour 14 élèves en moins, ce sont 40 heures postes qui nous sont retirées.**

L**’auto-évaluation vise à faire porter à l’établissement la responsabilité des difficultés rencontrées.**

L’objectif est de passer d’une logique d’obligations de moyens (avec des résultats en conséquence) à une logique d’obligation de résultats (sans que ne soit plus posée la question des moyens à engager pour y parvenir).

Ce changement fondamental de paradigme permet de dédouaner l’institution et ses pilotes de l’obligation de donner aux équipes les moyens nécessaires à la lutte contre la difficulté scolaire en renvoyant la responsabilité au local, à chaque établissement, de trouver une organisation ou des décisions d’action pour « optimiser » l’utilisation des moyens attribués.

Nous voulons dire ici notre opposition à cette logique de « performance » : notre priorité, ce sont nos élèves, ils ont besoin de notre pleine disponibilité et de notre plein engagement, en ce moment plus que jamais.

**Pour toutes ces raisons, cette procédure d’évaluation ne nous apparait pas pertinente**